

Arrêté du Maire de Pompey
Portant autorisation de circulation et de stationnement

Le Maire de la commune de Pompey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1.
Vu le Code de la route.

Vu le Code de la voirie routière.

Vu les articles L.2121-1, L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques (CG3P).

Vu la demande de la Maison des Jeunes et de la Culture de Pompey, sise 99 Ter rue des Jardins Fleuris, en date du 30 décembre 2024, qui souhaite installer des stands parapluie sur le parking situé devant la MJC, dans le cadre du « repas spectacle » que la MJC organise le 22 février 2025.

Vu la nécessité de les installer sur le parking communal situé rue des Jardins Fleuris à Pompey, Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et des intervenants pendant les travaux,

ARRETE

Article 1 : La Maison des Jeunes et de la Culture de Pompey est autorisée à installer les stands parapluies sur le parking communal situé à l'avant de la MJC, rue des Jardins Fleuris, du 21 février 2025 au lundi 24 février 2025 dans le cadre du « repas spectacle » organisé par la MJC Mosaïque.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur la zone concernée qui sera matérialisée avec des barrières pendant toute la durée du Centre de Loisirs.

Article 3 : Les agents de la MJC-EVS seront chargés de la mise en place d'une signalisation routière adéquate ainsi que de la sécurité aux abords du parking.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : M. le commandant de la Brigade autonome de Frouard, la Police Intercommunale du Bassin de Pompey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé(e).

Fait à Pompey, le 12 février 2025

Le Maire,




Laurent TROGRILIC

Destinataires :

Gendarmerie
Police Intercommunale
Recueil des actes administratifs
Affichage
La Maison des Jeunes et de la Culture de Pompey

Publié par voie électronique le 19/02/25